

## **ARBITRAGE**

Les clubs doivent se référer à la réglementation de l'arbitrage en vigueur et fournir le nombre d'arbitres selon le nombre de tireurs engagés.

\* 1 arbitre à partir de 4 tireurs (homme et dame)

\* 1 arbitre pour 1 ou plusieurs équipes

## **HORIZON 2024**

### **Sont autorisés à arbitrer**

- Épreuves de Ligue :
  - les arbitres en formation départementale de plus de 18 ans,
  - les départementaux à partir de « Minimes »,
  - les arbitres en formation régionale et de niveau supérieur,
  - les Maîtres d'Armes.
  
- Pour les épreuves ¼ de finales (zone) et ½ finales (nationale) :
  - les arbitres en formation régionale et de niveau supérieur,
  - les Maîtres d'Armes
  
- Fête des Jeunes :
  - les arbitres régionaux et de niveau supérieur,
  - les Maîtres d'Armes

## **CIRCUITS NATIONNAUX CADETS / JUNIORS**

### **Sont autorisés à arbitrer**

- Les arbitres régionaux et de niveau supérieur,
- les Maîtres d'Armes

## **CIRCUITS NATIONNAUX SENIORS**

### **Sont autorisés à arbitrer**

- les arbitres régionaux à partir de juniors,
- les nationaux, les internationaux,
- les Maîtres d'Armes